



Rouen Métropole

Contact

Pour plus d'information, contacter notre équipe

Mail de l'équipe de gestion locative

GLA@ucsdrrouen.fr



Rouen Métropole

GCSMS Rouen Métropole

Des conditions minimales pour des avantages certains :

Louez un logement décent.

Doté d'équipements essentiels.

Pour des personnes en difficultés pour accéder
au logement de droit commun.

Une démarche citoyenne.



SECURISEZ VOS LOYERS
EN TOUTE SERENITE
LOUEZ AU GCSMS



L'intermédiation locative

- > L'I.M.L sécurise la relation entre le propriétaire et le locataire
- > Dans le dispositif un Chez-soi d'abord c'est le G.C.S.M.S qui est locataire
- > Garantie du paiement des loyers et de la remise en état du logement
- > Une équipe à votre écoute et disponible !

La gestion locative adaptée

Le dispositif un Chez-soi d'abord s'inscrit dans le cadre de l'Intermédiation Locative dite IML et d'une gestion locative adaptée (GLA) :

> Sécurisation du rapport locatif

- Paiement des loyers

> Prévention des risques

- La remise en état (*dégradations*)
- La médiation (*troubles du voisinage*)

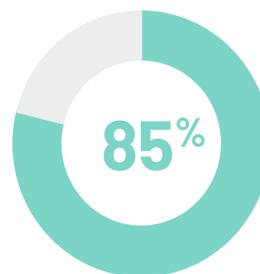
> Une gestion « rapprochée », souple et personnalisée

- Des visites à domicile fréquentes et réactives

> Des actions pédagogiques autour des obligations locatives, des petits travaux, du bon usage des équipements

- Accompagnement individualisé par une équipe pluridisciplinaire
- Une permanence téléphonique 24/24 - 7J/7

Pour aller plus loin : objectif glissement de bail



85% de réduction fiscale des revenus locatifs

> Dans le cadre d'une convention ANAH (sous condition de plafond ressources/loyers)

> Une possibilité de **glisser le bail et de souscrire un mandat de gestion** par une AVS (Agence à Vocation Sociale) une fois la personne stabilisée au sein du logement au moment du renouvellement de bail.

> **Des avantages** comme **SOLIBAIL** ou **VISALE** sur le territoire.

- Une couverture des impayés
- Une couverture des dégradations
- Une prise en charge complète de frais de procédure jusqu'à résiliation du bail
- Une réduction fiscale jusqu'à 85% des revenus locatifs